

88.449

**Postulat der grünen Fraktion
Schweizer Landwirtschaft und EG
Postulat du groupe écologiste
L'agriculture suisse face aux CE**

Wortlaut des Postulates vom 6. Juni 1988

Der Bundesrat wird eingeladen, im Zusammenhang mit den EG-Diskussionen für die Landwirtschaft folgende drei Szenarien wissenschaftlich auf ihre Konsequenzen zu prüfen:

1. Szenarium: Vollbeitritt der Schweiz zur EG;
2. Szenarium: Annäherung der Schweiz zur EG im Zusammenhang mit dem freien Binnenmarkt 1992;
3. Szenarium: Beibehaltung des Ist-Zustandes, Stärkung der Efta sowie der schweizerischen Selbständigkeit.

Texte du postulat du 6 juin 1988

Dans le contexte des discussions qui ont lieu au sujet des CE, le Conseil fédéral est invité à examiner sérieusement les conséquences que pourraient avoir sur l'agriculture les trois scénarios suivants:

- 1er scénario: Adhésion de la Suisse aux CE comme membre à part entière
- 2ème scénario: Rapprochement entre la Suisse et les CE en vue de l'échéance de 1992 (marché unique)
- 3ème scénario: Statu quo; renforcement de l'AELE et de l'autonomie de la Suisse.

Sprecherin – Porte-parole: Frau Diener

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Da die Landwirtschaft ein wichtiger Bestandteil unserer schweizerischen Kultur, Landschaft und Wirtschaft ist, scheint eine wissenschaftliche Analyse unumgänglich, um echte Entscheidungskriterien zu erhalten.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

Déclaration écrite du Conseil fédéral

Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Ueberwiesen – Transmis

88.450

**Postulat Aubry
Welche Fernsehketten
für die Romands in Bern?
Quelle chaîne de télévision
pour les Romands à Berne?**

Wortlaut des Postulates vom 6. Juni 1988

Wir bitten den Bundesrat, bei der Generaldirektion der SRG vorstellig zu werden, damit sie von den Inhabern einer Gemeinschaftsantennenkonzession verlangt, ihren Verpflichtungen nachzukommen, d. h. «die drei Fernsehprogramme der Schweizerischen Radio- und Fernsehgesellschaft auf Kanälen, die im Fernseh-Rundfunkbereich liegen, anzubieten».

Texte du postulat du 6 juin 1988

Le Conseil fédéral est prié d'intervenir auprès de la Direction générale de la SSR pour que l'on exige que les entreprises, détentrices de la concession d'antenne collective, respec-

tent leurs obligations, c'est-à-dire «doivent offrir les trois programmes de télévision de la SSR sur les canaux situés dans la plage de radiodiffusion de télévision».

Mitunterzeichner – Cosignataires: Daepf, Dietrich, Frey, Walter, Friderici, Graf, Loeb, Müller-Meilen, Philipona, Sager, Schwab (10)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Depuis plusieurs mois, des téléspectateurs de la Ville fédérale, des fédération et association de téléspectateurs sont intervenus pour qu'un des deux programmes latins ne soit pas occulté lors de retransmissions de manifestations sportives nationales. Il est en effet fréquent que les téléspectateurs romands et ceux de langue italienne soient privés du programme de la télévision romande aux heures de forte écoute.

Comme il n'y a, en principe, que trois chaînes de télévision dans chaque région, «la chaîne sportive» retransmet une manifestation ayant trait à un événement sportif sur une des deux chaînes provenant du Tessin ou de la Suisse romande. L'importante communauté francophone de la Ville fédérale et de son agglomération a adressé des protestations à la direction de la SSR, appuyée par des associations de téléspectateurs, sans obtenir de changement.

La réponse de la direction de la SSR est la suivante:

«Chaque fois que nous devons utiliser la chaîne sportive, nous pesons le pour et le contre avec beaucoup d'attention. Nous regrettons d'autant plus les inconvénients de cette situation que nous cherchons depuis des années à pouvoir utiliser une chaîne d'émetteurs supplémentaire. Mais celle-ci nous a été provisoirement refusée pour des raisons essentiellement politiques. Nous espérons néanmoins pouvoir un jour vous offrir des programmes sur deux chaînes sans avoir à occulter les émissions d'une autre région linguistique.»

A l'égard d'une minorité linguistique, c'est une réponse de Ponce-Pilate qui pourrait remettre en cause la paix linguistique de notre pays; c'est également une contradiction flagrante à l'égard des dispositions légales qui règlent la diffusion publique de programmes de radiodiffusion.

Il serait important que le Conseil fédéral exige le plus rapidement possible que les télé réseaux concessionnaires respectent la diffusion des trois chaînes nationales à Berne et dans son agglomération.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

vom 31. August 1988

Déclaration écrite du Conseil fédéral

du 31 août 1988

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Ueberwiesen – Transmis

88.454

**Postulat Büttiker
Finanzierung
von EG- und Eureka-Projekten
Financement de projets entrepris
dans le cadre des CE et d'EUREKA**

Wortlaut des Postulates vom 7. Juni 1988

Der Bundesrat wird eingeladen, den zeitlichen Bewilligungsablauf für die Finanzierung von EG- und Eureka-Projekten in der Kommission zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung (KWF) und beim Nationalfonds (NF) den Entscheidungsabläufen der für die erwähnten Programme zuständigen Instanzen in der EG anzupassen.

Postulat der grünen Fraktion Schweizer Landwirtschaft und EG

Postulat du groupe écologiste L'agriculture suisse face aux CE

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1988
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	16
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	88.449
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.10.1988 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1483-1483
Page	
Pagina	
Ref. No	20 016 740

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.